

Atlas des Paysages de la Saône-et-Loire

Notes prises lors du COPIL du 8 octobre 2018 à la DDT 71

Présents

Organisme	Nom	Fonction	Coordonnées
DDT 71	Christian DUSSARAT	Directeur départemental	christian.dussarat@saone-et-loire.gouv.fr
	Christine Heidmann	Chef du SUAT	03 85 2116 01 christine.heidmann@saone-et-loire.gouv.fr
	Mathias Monzie	Adjoint au chef SUAT	03 85 211612 mathias.monzie@saone-et-loire.gouv.fr
	Laure PLANCHAIS	Paysagiste-conseil de l'Etat	01 43 70 29 42 agence-laureplanchais@orange.fr
UDAP 71	Dominique BRENEZ	ABF	Udap71@culture.gouv.fr
CAUE 71	Mathieu LARDIERE	Directeur	m.lardiere@caue71.fr
Agence d'urbanisme Sud Bourgogne	Nicholas THIONOIS	Chargé d'étude urbanisme	03 85 73 91 50 m.thionois@ausb.org
C. de Communes Grand Autunois- Morvan	Francky SABOT	Chef de projet	03 85 52 82 42 Francky.sabot@grandautunoismorvan.fr
Communauté urbaine Le Creusot-Montceau	AnceL ROMAIN	Responsable service urbanisme	03 85 77 51 57 Romain.ancel@creusot-montceau.org
Pays Charolais Brionnais	Dominique FAYARD	Chargée de mission Unesco	Domnique.fayard@charolais-brionnais.fr
BE paysagiste	François BONNEAUD	Paysagiste mandataire	02 99 96 49 26 francois.bonneaud@free.fr
BE paysagiste	Stéphane BERTIN	Paysagiste	06 07 18 98 97 Stephane.bertin@free.fr

Ouverture de la réunion par Monsieur le Directeur de la DDT 71

« Cette réunion est importante car on arrive à la dernière phase de l'atlas. J'attache beaucoup d'importance à ce que ce travail aboutisse à un document partagé où chacun se retrouve, et qui soit aussi porté par tous les acteurs du territoire. Je souhaite que chacun s'en empare. Nous allons aujourd'hui balayer l'ensemble des observations de tout le monde. Mais aussi se mettre d'accord sur les phases ultimes de validation. Laissons la présentation se dérouler et réagissons à ce qui va nous être présenté, avec le découpage des unités paysagères, la synthèse des ateliers et le préfiguration des enjeux. »

Sujets abordés

La présentation alterne le powerpoint et l'ouverture du site en direct.

- Rappel de la structure de l'atlas.
- Présentation de l'état d'avancement de l'atlas.
- Proposition du découpage du département en unités et sous-unités paysagères.
- Présentation du contenu des unités paysagères.
- Evocation des photos aériennes obliques et de leur rôle dans l'atlas
- Le site internet
- Synthèse des enseignements des rencontres territoriales de juillet 2018 avec les habitants.

- Proposition d'organisation et des contenus des enjeux départementaux (thématiques) et par unités paysagères.
- Procédure de validation du document : consultation des partenaires, instances de validation, éléments de calendrier.
- Conclusion et échéances

Structure de l'atlas / Etat d'avancement

Le BE rappelle le calendrier et l'avancement du travail. L'ensemble de l'atlas sera terminé à la fin de l'année 2018.

L'essentiel (90%) du travail a été réalisé et 95 articles mis en ligne. Le BE travaille actuellement sur la dernière phase des enjeux.

Les différentes rubriques sont visitées et ouvertes pour montrer les divers contenus.

Le site internet

Durant la phase d'étude son accès est restreint aux membres du Cotech et du Copil. Il est consultable à l'adresse suivante :

<http://paysages71.vuedici.fr>

Identifiant : **atlas71**

Mot de passe : **paysages**

Son hébergement durant la durée de l'étude est assuré par le prestataire Vue d'Ici. Si l'option est maintenue, le basculement sur la plate-forme d'hébergement du ministère sera effectué prochainement, sachant que cette option impose des contraintes spécifiques qui réduisent dans certains cas les qualités graphiques ou de lecture. Les améliorations concernant l'ergonomie et la présentation du site ne pourront avoir lieu que lorsque le MEEM aura stabilisé sa plate-forme.

Remarques :

- la question de la gestion des mises à jour une fois l'étude terminée est évoquée.

Le BE précise que des savoirs plus pourront sans problème être ajoutés à l'avenir. Une personne « arbitre » est nécessaire pour conserver la cohérence du document et éviter les dérives.

- la mise à disposition d'un moteur de recherche dépendra du site final d'hébergement. C'est toutefois une fonction de base dont on espère pouvoir disposer quelle que soit la solution d'hébergement du site définitif.

Les unités paysagères : découpage et contenu

Le BE rappelle le processus pour arriver à un découpage en unités paysagères du département. L'ensemble du département a été parcouru et les ressources bibliographiques étudiées. Des cartes de synthèse des délimitations et des dénominations ont été réalisées. Elles montrent les points de consensus et de divergence. Il y a des secteurs plus flous et des limites indécises.

Le département est découpé en 13 unités paysagères et 18 sous-unités paysagères. Il est rappelé que l'objectif de l'atlas est d'apporter un niveau d'information similaire sur l'ensemble du département.

Chaque unité paysagère est décrite à travers 4 articles : Portrait, Repères géographiques, Dynamiques et enjeux, Repères bibliographiques.

- Le portrait présente les limites, les principaux caractères de la perception paysagère de l'unité, illustrés de cartes et de blocs diagrammes annotés, de photos panoramiques légendées, les sous-unités paysagères, les éléments du paysage.

- Les repères géographiques présentent une approche thématique du territoire de l'unité (relief et eau, roche et sol, agriculture, forêt, urbanisme et patrimoine). Les repères bibliographiques présentent les documents et études disponibles sur les paysages de l'unité.
- Les dynamiques et enjeux : une comparaison de cartes et de photos aériennes retrace l'évolution du paysage de l'unité. Les enjeux paysagers de l'unité sont ensuite présentés.
- Les repères bibliographiques présentent les sources documentaires concernant le territoire de l'unité paysagère.

Remarques :

Monsieur Dussarat soulève des points à discuter : la dénomination « Saône Amont » et la sous unité du Brionnais appelée « Haut Charolais et Haut Brionnais ».

Le BE confirme que le nom « Saône Amont » a évolué vers le nom « Saône Chalonnaise et Doubs ». Un report de ce nom dans l'ensemble du document sera fait.

Pour la question de la sous-unité « Haut Charolais et Haut Brionnais », le BE rappelle que cette sous unité est un secteur de transition bien différent des paysages du Charolais, plus proche du Brionnais ou du sud des vallées du Clunisois en terme d'identité. A la suite des débats avec les participants, il est proposé de retenir l'appellation « Haut Brionnais ».

La mission des photos obliques aérienne

Le BE a réalisé deux jours de survol durant le mois de juillet et pris 1 500 clichés de photos obliques sur l'ensemble du département. Ces clichés sont également géoréférencés.

Ces photos sont réintégrées petit à petit dans les repères géographiques des unités paysagères. Elles sont également utilisées pour illustrer les enjeux. Elles ont un rôle pédagogique non négligeable même si elles proposent des vues de haut, différentes de celles prises au sol.

Ballades-ateliers avec les habitants

Le BE présente le mode de restitution des 3 ateliers qui ont lieu dans l'été à travers le territoire. Le choix a été de les organiser à l'interface entre plusieurs unités de paysage, dans des secteurs contrastés.

Dans la définition du mot « Paysage » de la Convention Européenne des Paysage figure « tel que perçues par les populations ». Ces ateliers en plus des débats en COTECH et COPIL sont effectués dans cette approche.

Les éléments collectés sont présentés par thème et par atelier. Il a été privilégié une restitution des débats sous la forme de « verbatim » pour conserver la particularité de cette phase de travail et bien rendre compte des différentes paroles exprimées.

Un lien avec les enjeux thématiques est effectué sur le site.

Organisation et contenu des enjeux

Le BE travaille actuellement dans l'atlas sur les enjeux à l'échelle du département et par unités paysagères.

A l'échelle départementale, une présentation des enjeux est proposée par grands thèmes : agriculture, forêt, urbanisme, eau, routes et chemins. Chaque enjeu comporte des sous-rubriques illustrées de blocs diagramme et des séries de photos commentées. Les enjeux paysagers liés à la forêt sont présentés sur le site. La liste des enjeux thématiques envisagés est également présentée au Copil.

A l'échelle de l'unité paysagère, les enjeux sont contextualisés et adaptés. Ici encore un bloc-diagramme de l'unité et des photos viennent appuyer le propos. Pour chaque unité le BE tentera à la fin des enjeux de proposer quelques lieux plus particuliers qui se démarquent dans l'unité. Les enjeux paysagers de la Côte Chalonnaise sont présentés sur le site.

Remarques :

- La question de l'existence d'une hiérarchie dans les enjeux est posée ? Le BE signale que cela n'est pas le rôle de l'atlas d'orienter le travail dans ce sens. L'atlas a plutôt un rôle d'alerte et l'échelle de travail est le 100 000 ème. Chaque personne voulant utiliser l'atlas aura des priorités propres. L'intérêt de ce travail est de proposer plusieurs clés d'entrée et une palette suffisante d'enjeux pour que chacun puisse s'en saisir à son niveau.

Le BE rappelle que dans chaque unité les enjeux sont contextualisés et permettent ainsi une première sélection et orientation, en comparaison des enjeux thématiques départementaux qui restent transversaux.

Le BE rappelle l'importance du travail de valorisation de l'atlas, par l'Etat ou les autres partenaires, qui permettra d'aider à définir les priorités au sein des territoires au regard des choix politiques.

Monsieur Monzie rappelle que l'objectif est d'aboutir à une vision partagée du territoire, mais que l'on aura du mal à être d'accord si on veut prioriser d'emblée.

Procédure de validation du document

Le travail de relecture a débuté au sein de la DDT et de la DREAL. Il y a le souhait d'y adjoindre les différents partenaires. Ceci afin que chacun puisse signaler des éléments qui lui semblent problématiques au regard de sa connaissance plus fine du territoire.

Une impression PDF est disponible actuellement et peut être diffusée à ceux qui le souhaitent.

Toutes les remarques sont à transmettre à Monsieur Monzie qui centralisera. Un arbitrage par le comité technique sera soumis si nécessaire à un comité technique élargi.

Une structuration en 3 axes est proposée par le maître d'ouvrage pour fédérer les corrections :

- des remarques sur le fond
- des remarques sur la forme
- des remarques sur l'ergonomie et l'utilisation du site.

Conclusion et échéances

Les prochaines échéances sont :

- Le basculement sur le site internet définitif sera réalisé en octobre 2018. Les adresses et mots de passe du nouveau site seront communiqués aux participants.

- Les enjeux et pistes d'actions seront rédigés et illustrés pour décembre 2018.

- En parallèle un travail de relecture est à entamer afin de disposer des retours pour décembre 2018 et effectuer les corrections en janvier 2019.

Les prochaines réunions :

Cotech -> déc 2018

Cotech élargi -> jan 2019

Copil -> fev 2019

Monsieur Dussarat et Monsieur Monzie remercient l'ensemble des participants pour leur présence et soulignent l'importance de l'engagement de chacun dans la relecture.